

# Animation et Sports

► **Emploi et formation**  
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## ÉDITO

À l'heure où les jeunes comptent parmi les premières victimes de la crise, il est opportun de regarder les effets de politiques volontaristes cherchant à proposer un emploi à des individus qui rencontrent des difficultés pour entrer et se stabiliser sur le marché du travail. À ce titre, le **plan régional pour l'emploi sportif** est exemplaire car, en poursuivant cet objectif, il aide les structures à renforcer une offre de service qui répond à une demande de plus en plus forte des populations en matière de pratiques sportives. 561 emplois ont été créés sur ce modèle en un peu plus de trois ans. Quels sont les profils des bénéficiaires de ce programme ? Comment se répartissent les emplois créés sur le territoire régional ? Ce dispositif peut-il s'articuler à un autre, comme le pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire (Prides) ? Les réponses à ces questions contribuent à tirer des enseignements dans une perspective d'extension et de reproductibilité d'une expérience rendue emblématique par l'actualité économique et sociale.

Il est vrai qu'en région les pouvoirs publics se mobilisent pour faciliter l'**accès aux formations** de l'animation sportive, sociale et culturelle, répondant ainsi à des aspirations de jeunes motivés pour exercer ces activités. En témoigne une offre de formation diversifiée largement financée et une entrée massive de jeunes chômeurs dans ces spécialités.

Dans ce panorama, le centre de formation des apprentis (CFA) des métiers du sport et de l'animation et du tourisme **Futurosud** joue un rôle actif. À l'occasion de ses dix ans, il était tout naturel de lui consacrer le « Zoom » de ce onzième « Semestriel », ne serait-ce que pour rendre compte de sa montée en puissance (356 apprentis en 2009) et du taux honorable de réussite aux examens (86 %). Là encore, il s'agit d'un exemple à étudier en remarquant, notamment, les efforts réalisés pour attirer les filles vers ces filières.

## EMPLOI

### **Le plan régional pour l'emploi sportif, quatre ans après**

Article écrit en partenariat avec Jean David Bonnet du CROS Provence - Alpes

En octobre 2004, le Conseil régional de Provence – Alpes – Côte d'Azur mettait en place le plan régional pour l'emploi (PRE), dont l'ambition était de créer 10 000 postes dans les associations sportives, culturelles, de services à la personne, etc. Le PRE donne une place privilégiée au secteur sportif car il est très prisé par les jeunes tout en contribuant au développement local. Dès lors, 1 000 postes d'animateurs, d'éducateurs et d'agents de développement sont envisagés sur cinq ans. Concrètement, l'association qui recrute reçoit une aide à l'embauche pendant trois ans, sous forme de subvention dégressive (45 % de la rémunération la première année, 30 % la deuxième année et 15 % la troisième année). En contrepartie, elle s'engage à proposer un CDI avant la fin de la première année du recrutement. Ce dispositif existe déjà depuis quatre ans. Quel bilan peut-on tirer de cette expérience menée dans le monde de l'économie sociale et solidaire ?



PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



DRDJS PACA

Réalisation : **Anne-Sophie Dumortier** (mission jeunesse, sports et vie associative, ORM) - Crédits photo : **Alexandra Dumortier / Philippe Legrand** - Conception : **Studio Magellan**  
Illustrations : **Céline Pesle**

— Semestriel  
— Numéro 11  
— Juin 2009

INFORMATIONS ET ÉTUDES SUR LES SECTEURS JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

### ► Des embauches en dessous des prévisions de 2004

561 emplois ont été créés depuis 2005 : 385 éducateurs sportifs et animateurs, 176 agents de développement. Ce nombre n'atteint pas encore celui initialement prévu, sans doute du fait des difficultés rencontrées par les associations à autofinancer un emploi en moins de trois ans. Dans un contexte général de baisse des subventions et aides (pour diverses raisons qui ne seront pas développées ici), les associations et clubs sportifs ne peuvent s'engager à financer des charges de personnel sur le long terme.

Les emplois PRE sont répartis sur 401 structures dont 83 % sont domiciliés dans les départements les plus peuplés de la région, à savoir les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et le Var. Les principaux employeurs sont les clubs sportifs.

**Tableau 1 – Répartition départementale des embauches PRE (depuis 2005)**

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Alpes-Maritimes	Var	Vaucluse
Nombre d'embauches	23	23	239	142	85	49
Répartition régionale	4 %	4 %	43 %	25 %	15 %	9 %

Source : CROS Provence - Alpes et CROS Côte d'Azur – Bilan 2008.

### ► Une grande majorité de CDI proposés dès l'entrée dans le dispositif

Plus de 3 salariés sur 4 ont signé un CDI dès l'entrée dans le programme. Les CDI sont davantage proposés par les ligues que par les clubs sportifs, certainement parce qu'elles sont dotées de moyens plus stables.

86 % des primo-employeurs proposent des CDI (pour 91 % des ligues).

95 % des contrats signés dans le cadre du PRE sont à temps plein. Les temps partiels proposés, aux hommes comme aux femmes, dépassent tous le trois quarts-temps. Dans 9 cas sur 10, ceux-ci sont proposés aux éducateurs sportifs. Ce ne sont pas les petites structures qui ont le plus recours à cette forme d'emploi. Les comités départementaux représentent par exemple 11 % des employeurs de temps partiel (alors qu'ils sont moins de 8 % employeurs PRE).



Le PRE s'adresse prioritairement aux jeunes de moins de 30 ans en recherche d'emploi, titulaires d'un diplôme de niveau IV délivré par le ministère chargé des sports (BEES 1 ou BPJEPS) ou d'un diplôme admis en équivalence.

La personne recrutée a pour missions principales de dispenser une formation sportive, de participer au développement des activités périscolaires, d'animer des actions d'activités physiques pendant les vacances, de participer à la gestion et au développement de l'association.

### ► La parité des embauches n'est pas encore de mise dans le milieu sportif

Les personnes qui ont signé un contrat PRE sont très majoritairement des hommes (71 %). Il n'y a donc pas encore la parité dans les embauches. Les clubs sportifs ont tendance à proposer en priorité les postes administratifs aux femmes et les postes d'éducateurs aux hommes. Dès lors, les emplois PRE s'ouvrent moins à elles. Le taux de 29 % est légèrement en dessous de la représentation féminine dans la profession.

Pourtant, chaque année, plus de 400 jeunes filles sortent titulaires d'un BEES 1 ou d'un BPJEPS sport (la répartition sexuée étant très disparate d'une discipline à l'autre). De même, elles représentent près de 570 diplômées de licences en Sciences et techniques des activités physiques et sportives – Staps – (sur 1 839 étudiants).

L'emploi féminin n'est pas encore tracé dans le monde sportif, d'autant que les disciplines qui recrutent le plus sont davantage masculines (tennis, voile, football, handball, natation...).

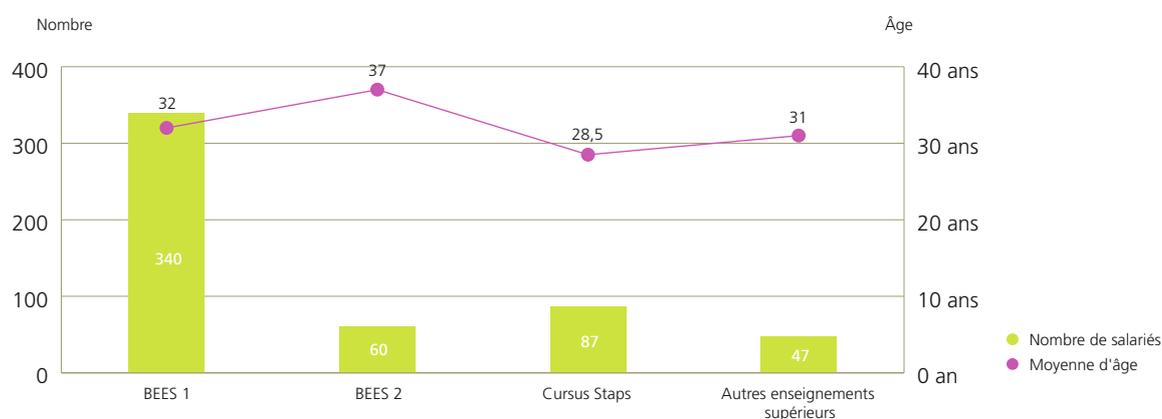
► **Des bénéficiaires PRE de plus en plus jeunes**

La moyenne d'âge à l'entrée dans le dispositif depuis 2005 est de 32 ans. 50 % des bénéficiaires ont plus de 30 ans, 12 % ont moins de 25 ans. D'année en année, la population rajeunit : la part des moins de 30 ans est ainsi passée de 42 % en 2005 à 50 % en 2008. On peut rapprocher ces données de la moyenne d'âge des nouveaux diplômés du ministère chargé des sports. Pour les sortants de formations BEES 1, elle est de 28 ans et demi. Depuis la création du BPJEPS, en 2007, les titulaires d'un diplôme sportif de niveau IV sont de plus en plus jeunes (26 ans). La formation apparaît plus accessible aux moins de 25 ans et moins longue. Ceci pourrait en partie expliquer l'embauche de plus jeunes bénéficiaires (prioritaires de ce programme d'aide à l'emploi).

► **Deux tiers de diplômés d'un BEES 1 parmi les salariés PRE**



Graphique 1 – Répartition des embauches PRE par diplômés (depuis 2005)



Source : CROS Provence - Alpes et CROS Côte d'Azur – Bilan 2008.

Tableau 2 – Répartition des contrats PRE par diplômé, sexe, âge et poste occupé

	Effectifs (%)	Femmes (%)	Moins de 30 ans (%)	Éducateurs (%)
BEES 1	64	27	48	98
BEES 2	11	14	14	27
Diplômes Staps	16	35	64	8
Autres diplômés universitaires	9	45	54	9
<b>Total effectif PRE</b>	<b>100</b>	<b>29</b>	<b>50</b>	<b>69</b>

Source : CROS Provence - Alpes et CROS Côte d'Azur – Bilan 2008.

Les jeunes entrant dans le dispositif sont principalement titulaires d'un diplôme sportif de niveau IV (surtout un BEES 1) et sont logiquement engagés pour un poste d'éducateur ou d'animateur sportif. La moitié des disciplines des clubs concernent des sports collectifs (handball, football, basket, rugby, volley). Les clubs qui ont le plus embauché sont néanmoins des clubs de tennis (plus de 10 % des contrats PRE).

► **Une majorité de personnes sans emploi entrant dans le dispositif**

Deux tiers des individus étaient sans emploi au moment de l'embauche (57 % de demandeurs d'emploi et 7 % d'étudiants). Les personnes en emploi étaient en situation précaire : elles étaient soit en CDD, soit avaient cumulé différents contrats aidés dans diverses structures. Enfin, certaines étaient embauchées en CDI sur plusieurs petits temps partiels et dans plusieurs structures. Toutes ont donc cherché à stabiliser leur parcours professionnel en accédant à un temps plein en CDI.

L'expérience professionnelle a pu faciliter l'accès à un emploi d'éducateur encadrant dans une association qui a déjà plusieurs salariés.

Les associations et clubs sportifs offrent plus souvent une chance aux étudiants (homme ou femme) d'accéder à un premier emploi, principalement sur un poste d'éducateur ou d'animateur sportif.

Les recrutements se font de plus en plus parmi les demandeurs d'emploi (52 % en 2005, 58 % en 2008). Ceci est le résultat d'un ciblage de public prioritaire et non du nombre de demandeurs d'emploi dans l'animation sportive qui a, au contraire, régressé de 21 % entre 2005 et 2008 (soit plus de 540 personnes en moins).

► **Les agents de développement principalement embauchés dans les ligues et comités départementaux**

176 agents de développement ont accédé à un emploi PRE depuis 2005. Ce sont des personnes plus âgées qui ont généralement des missions de développement, de gestion et de promotion, nécessaires aux comités départementaux et aux ligues.

Ils sont tous titulaires d'un diplôme de niveau II comme le programme l'exige. Les titulaires d'un diplôme universitaire Staps ou autres sont prioritairement choisis pour ce poste. Moins d'un quart des effectifs sont titulaires d'un BEES 2.

La place des femmes est légèrement valorisée sur ce poste puisque 32 % des agents sont des femmes (pour 29 % de la population totale des salariés PRE).

Le dispositif mis en place par la Région PACA dans le volet sport du plan régional pour l'emploi contribue à une meilleure structuration du mouvement sportif au niveau régional (clubs, ligues et comités), et ceci à double titre :

- **par le choix des profils de postes aidés** : l'aide régionale est accordée pour la création de postes d'éducateurs/animateurs et d'agents de développement sportif. La structuration du mouvement sportif sur le territoire passe à la fois par un meilleur encadrement des activités du secteur et par l'accentuation de compétences en matière de développement et de promotion visant à structurer, pérenniser, professionnaliser les activités des structures ;
- **par les accords de collaboration** instaurés entre le Conseil régional et les CROS Provence - Alpes et Côte d'Azur. Ces derniers se voient confier « l'opérationnalité » des actions de suivi, d'accompagnement et d'évaluation du plan régional pour l'emploi, valorisant ainsi l'expertise et le savoir-faire des réseaux associatifs.

Au-delà du dispositif d'aide à la création d'emploi, le PRE incite le mouvement sportif à se pencher davantage sur les besoins d'emploi dans le secteur.

Ce panorama pourrait s'insérer dans une analyse plus globale de l'évolution de la demande sociale portée par les activités sportives. En particulier, il s'agit de repérer les attentes de la population qui expliquent l'augmentation régulière et la diversification de la pratique sportive. Les motivations, les mentalités évoluent et vont sans doute influencer l'offre de demain (ex : les actions sportives dispensées à un public de seniors).

Dès lors, certaines priorités se dégagent :

- réduire le décalage entre l'offre et la demande de pratiques sportives en s'ouvrant, en particulier, à de nouveaux publics et en développant de nouvelles activités. Ceci représente un gisement potentiel d'emploi ;
- rapprocher la logique sportive d'une logique marchande maîtrisée (économie sociale et solidaire), sur lequel travaille le Prides Carac'terres (voir encadré) ;
- prendre davantage en compte la dimension territoriale du sport, qui est souvent négligée au bénéfice de sa dimension sectorielle. Il est certain que les échelons territoriaux décentralisés sont amenés à jouer un rôle majeur dans la création des emplois sportifs de demain.



## Le Prides Carac'terres

(pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire)

La création de ce Prides a été initié par des représentants du tourisme social associatif et du mouvement sportif, et labellisé par le Conseil régional PACA en juillet 2008.

Il s'adresse à toute structure publique ou privée du tourisme à vocation sociale, familiale, sportive, culturelle, solidaire ayant une activité en PACA.

L'objectif est de fédérer ces structures autour d'une démarche marketing commune dans le respect des valeurs sociales et environnementales propres au tourisme de territoire, ceci afin de renforcer l'offre de services des professionnels des secteurs impliqués.

Pour cela, le Prides souhaite :

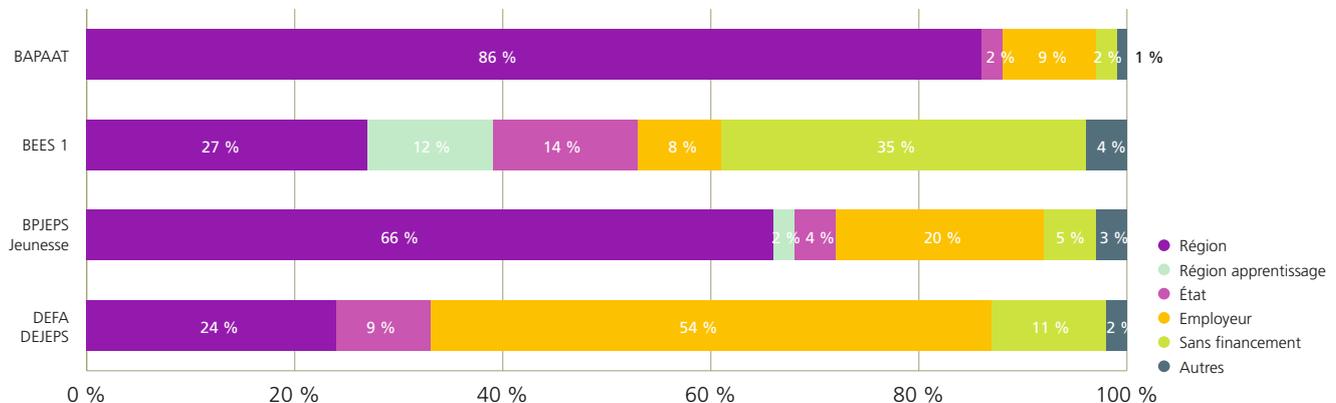
- faciliter la commercialisation des produits sportifs ;
- mutualiser les moyens des structures ;
- réaliser des économies d'échelle et accroître les compétences des salariés ;
- améliorer la qualité des services proposés ;
- renforcer le dialogue social.

Pour plus d'information consulter le site [www.carac-terres.fr](http://www.carac-terres.fr)

## FORMATION

### Une prise en charge des frais de formations sportives plus difficile

Graphique 2 – Répartition des stagiaires jeunesse et sports PACA par prise en charge des frais de formation



Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2007-2008.

Les personnes souhaitant suivre une formation sportive ont souvent plus de mal à trouver les moyens de la financer, pour plusieurs raisons.

- Six formés sur dix ont un niveau scolaire de base égal ou supérieur au bac (contre cinq sur dix en jeunesse). Beaucoup ont déjà entamé un cursus Staps avant de s'engager dans une formation BEES 1.
- Souvent, les salariés sportifs ayant des contrats saisonniers n'ont pas cumulé assez d'heures de travail pour avoir droit à une prise en charge des frais de formation par leur employeur ou l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) ou par le Pôle emploi. Parallèlement, ils n'ont pas le profil des publics prioritaires des aides régionales. Aussi, ils financent eux-mêmes la formation qui est, pour eux, un investissement de long terme.
- Une des voies d'accès à la formation sportive est l'apprentissage. Les formations accessibles pour les apprentis sont de plus en plus diverses et « attirantes » pour les jeunes.

### Formations 2007-2008

- 2 598 stagiaires comptabilisés sont répartis sur 175 sessions de formation et sur tout le territoire.
- 797 stagiaires ont choisi une formation du secteur jeunesse ; 1801 personnes sont en formation sportive.
- 56 organismes de formation interviennent, dont les trois quarts sont du secteur privé.
- 31 % des stagiaires se préparent aux métiers de l'animation socioculturelle et 69 % aux métiers du sport.
- 26 spécialités sportives sont initiées.

## ZOOM SUR LE CFA SPORTS ET ANIMATION EN PACA

**En PACA, le centre de formation des apprentis des métiers du sport et de l'animation et du tourisme Futurosud fête ses dix ans !**

► **Une création de CFA pour répondre de façon appropriée aux attentes économiques régionales**

En 1999, le CFA Futurosud est créé suite au partenariat du mouvement sportif, de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS), du Conseil régional et du monde économique de PACA.

L'ambition était double :

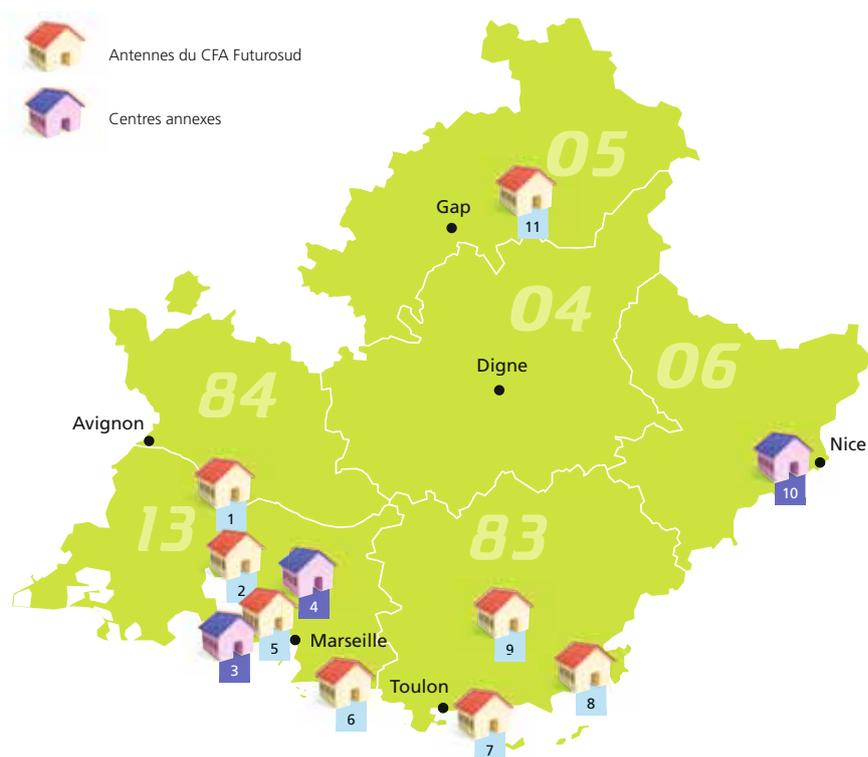
- étoffer l'offre de formation pour les jeunes attirés par les activités sportives ;
- faciliter l'insertion des jeunes issus des formations de l'animation et du sport ;
- contribuer au développement économique de la région en rapprochant au mieux les besoins des entreprises partenaires locales et la formation des jeunes.

Cette création émanait d'une réflexion commune de poursuivre, d'encourager la démarche de structuration et de professionnalisation entamée dans les secteurs de l'animation, du sport et du tourisme social. Au-delà de la croissance du nombre d'animateurs dans les années 1990, les besoins des employeurs restaient plus pressants. La formation par voie d'apprentissage permettait de répondre de façon plus appropriée à ces attentes.

► **Une implantation géographique qui suit la logique économique du territoire**

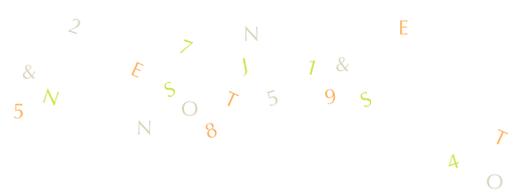
Futurosud est un CFA hors-murs (pas de formation interne) qui s'appuie sur 11 antennes et centres annexes répartis sur presque tout le territoire PACA.

Carte 1 – Répartition des antennes du CFA Futurosud en PACA



Source : Futurosud.





Les antennes évoluent dans une logique de développement local en partenariat avec les professionnels des trois secteurs concernés. Ainsi, dans les Hautes-Alpes, les formations des apprentis s'orienteront vers les activités de canoë-kayak, associées à d'autres activités de la montagne comme le ski, afin de permettre aux futurs professionnels d'être multicompétents.

Les sports nautiques sont enseignés dans les antennes du littoral, les activités équestres sont davantage proposées par les centres de formations du Vaucluse ou du pays d'Arles, lieux où les centres équestres sont plus répandus.

► **Un développement des formations proposées qui attire un public de plus en plus nombreux**

Une douzaine de formations sont proposées, très majoritairement sportives, mais plusieurs sont biquilifiantes et associent l'axe socioculturel au sport ou la complémentarité de deux sports :

- 3 formations BEES 1 : canoë-kayak animateur technicien de rivière, tennis, activités de la natation ;
- 5 BPJEPS sport : sports équestres (deux mentions : équitation et tourisme équestre), nautique (monovalent), activités gymniques de la forme et de la force ;
- les formations biquilifiantes comme le BPJEPS activités physiques pour tous et animation sociale ; d'autres sont organisées (par exemple canoë-kayak et diplôme probatoire d'accompagnateur en moyenne montagne) pour répondre à un besoin des employeurs ou des salariés, dont la biquilification leur permet de travailler tout au long de l'année.

La première année, en 1999, 27 apprentis ont été accueillis. En 2005, il y en avait 161. Aujourd'hui, les effectifs se montent à 356 personnes. Au fur et à mesure, les jeunes privilégient cette voie d'accès à une qualification qui, dans le champ sportif, bénéficie d'une image positive. L'organisation du cursus leur permet de se construire plus facilement un réseau professionnel, indispensable pour évoluer dans les secteurs de l'animation et du sport. Ainsi, plus de la moitié des apprentis (majoritairement de moins de 26 ans) sont titulaires d'un niveau bac et plus. Ce niveau d'entrée en formation plutôt élevé est courant parmi les stagiaires de l'animation et du sport mais beaucoup moins courant parmi l'ensemble des apprentis. Ce niveau ainsi que la motivation des jeunes pour ces formations attractives expliquent sans doute le très faible taux d'abandon et le taux de réussite de 86 % en 2008.

Six entreprises signataires des contrats d'apprentissage sur dix sont des associations de loi 1901 (principalement des clubs sportifs) et plus d'un quart sont des entreprises du secteur privé marchand (issues de la branche du tourisme) tels le Club Méditerranée et Vacancier.

Des efforts en matière de parité des effectifs ont été réalisés : en 2008, 42 % des apprentis sont des jeunes filles positionnées sur des sports classiquement féminins comme l'équitation, mais elles intègrent aussi des sections très masculines comme le canoë-kayak et le rugby. Le CFA a ainsi reçu, pour la troisième fois en dix ans, le prix de l'apprentissage au féminin décerné par le Conseil régional PACA pour l'intégration des jeunes filles dans des métiers traditionnellement masculins.

Le CFA s'est donc développé, permettant ainsi de couvrir aujourd'hui la quasi-totalité du territoire de PACA. Parallèlement, les moyens financiers ont évolué car le réseau partenarial s'est mobilisé pour développer la collecte de la taxe d'apprentissage. Celle-ci est ainsi passée de 52 000 € en 1999 à environ 500 000 € en 2003, pour atteindre près d'un million d'euros en 2008.

► **Des conditions d'apprentissage qui facilitent la réussite et l'accès à l'emploi**

Ces dernières années, les efforts de l'établissement se sont accentués pour faciliter la vie des apprentis. Par exemple, l'accompagnement individualisé mis en place dans chaque

*Au niveau national, il existe 12 CFA des métiers du sport et de l'animation qui en 2008 rassemblent 2 542 apprentis, dont 38 % de jeunes femmes. Le CFA de PACA est le troisième après le CFA Île-de-France (660 apprentis) et celui de Rhône-Alpes (482 apprentis).*

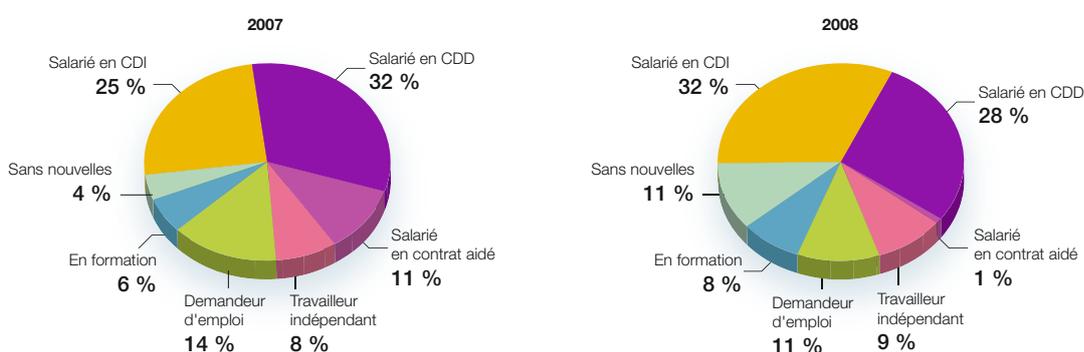


antenne permet d'accompagner l'apprenti dans tous les aspects périphériques à la formation comme l'hébergement, le transport, l'accès aux pratiques culturelles, le soutien social et même, si nécessaire, une aide juridique.

Le taux de réussite aux examens est particulièrement élevé puisqu'il atteint 86 %, avec une réussite légèrement plus élevée pour les filles que pour les garçons. Certes, le niveau de base à l'entrée est majoritairement de niveau bac. Seuls 25 % ne sont pas allés au-delà du brevet des collèges mais l'obtention du diplôme est à leur portée.

À l'issue de la formation (deux ans en moyenne), les trois quarts des apprentis sont en emploi : un tiers signent un contrat à durée déterminée (contrats très usités dans les secteurs référents) mais un autre tiers sont salariés en contrat à durée indéterminé ou travailleurs indépendants.

Graphiques 3 et 4 – Répartition des apprentis Futurosud par statut d'emploi dès la sortie



Source : Futurosud.

En 2008, près d'un tiers des jeunes ont obtenu un CDI en sortant de l'apprentissage. La moitié s'est insérée directement dans l'entreprise d'accueil. 11 % n'ont pas d'emploi à l'issue de la formation.

Afin d'améliorer encore le devenir des apprentis, le CFA Futurosud souhaite renforcer son partenariat avec le mouvement sportif et les fédérations d'éducation populaire. De même, l'accessibilité de modules transversaux, tels que les langues étrangères et les technologies de l'information et de la communication, sera facilitée.



**Pour en savoir plus**

- DUMORTIER Anne-Sophie, *Chiffres-clés 2009*, ORM, « Animation et Sports », n° 4, juin 2009
- DUMORTIER Anne-Sophie, « Zoom sur le PRE sport », ORM, *Semestriel*, n° 7, juin 2007
- Sites des CROS Provence - Alpes et Côte d'Azur : <http://provencealpes.franceolympique.com> et <http://cotedazur.franceolympique.com>
- Site du CFA Futurosud : <http://www.futurosud.org>
- Site du Prides Carac'terres : <http://www.carac-terres.fr>

Ce document est téléchargeable sur les sites de l'ORM et de la DRDJS : [www.orm-paca.org](http://www.orm-paca.org) et [www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr)